

Elles donnent des ailes à l'Ouest

Actualité du jour

Lundi 10 juin 2013

Plaisance : hausse de la taxe foncière

La Fédération française des ports de plaisance craint un impact négatif sur l'économie littorale.



Elle est passée sans bruit mais elle va faire des vagues... La loi de finance rectificative de juillet 2012 va modifier les règles de calcul de la taxe foncière des ports de plaisance. Son application est prévue au 1er janvier 2014. « **Notre contribution va doubler** », s'inquiète Serge Pallarès, président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) qui regroupe 341 ports et pèse 88 % des places à flot.

« **De nombreux gestionnaires ont déjà fait remonter leurs réclamations à Bercy. Nous avons une année pour convaincre l'État de revoir sa copie** », explique Serge Pallarès. Il nourrit l'espoir de convaincre le ministre du Budget, Bernard Cazeneuve. Avant d'occuper son maroquin, celui-ci était maire de Cherbourg, un grand port de plaisance...

En cas d'application brutale, « **nous craignons une déstabilisation de toute la filière nautique** », surenchérit le président de la FFPP. Pour lui, « **cette augmentation des taxes, c'est autant de possibilités d'investissement en moins sur le littoral. Nous défendons une économie non délocalisable qui participe à l'aménagement du territoire** ».

L'activité portuaire de la plaisance génère un chiffre d'affaires annuel proche du milliard d'euros. Elle représente 2 700 emplois directs et 28 000 indirects. Un secteur qui affronte la crise économique plutôt mieux que d'autres, « **mais qui ne résistera pas à une surtaxation qui entraînerait une hausse de nos tarifs** ». Le plaisancier moyen a déjà réduit la voile. « **Moins de carénages, des entretiens plus légers, des achats de matériels reportés...** », indique Serge Pallarès.

La FFPP réclame de revoir les fondements de la taxe. « **Comment peut-on avoir imaginé imposer tous les ports sur les mêmes bases, quelle que soit la façade maritime, la taille des bateaux qu'ils accueillent, leurs offres de services ? Les disparités sont nombreuses et méritent d'être affinées avec Bercy** », explique Serge Pallarès.

En 2011, les ports de la FFPP ont enregistré 520 000 escales et 3,5 millions de nuitées à raison d'une dépense moyenne de 150 € par bateau. « **Les différents travaux que nous réalisons sur nos installations chaque année pèsent 90 millions d'euros dans l'économie locale** », assène Serge Pallarès. Des chiffres qui devraient parler aux locataires du ministère des Finances.

Jean-Pierre BUISSON.